



District Drôme Ardèche de Football

Commission de contrôle de l'encadrement des équipes



PROCÈS-VERBAL N° 2 du 12 décembre 2019

Personnes présentes : Philippe PEALAT, Joseph COREAD, Jean-Marie PION.

Personnes excusées : René ARTES.

La commission étudie la position de chaque club dont l'équipe doit-être entraînée par des éducateurs diplômés.

RAPPELS AUX CLUBS SOUMIS A L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES

- En cas de changement d'éducateur en cours de saison, aviser immédiatement la commission et fournir les copies des documents du successeur (licence éducateur et diplôme)
- En cas d'arrêt de travail, fournir la copie de l'arrêt de travail
- En cas d'absence, fournir un courrier justifiant le motif exact

Ce jour, nous avons constaté la présence des éducateurs déclarés et les différents cas de dérogation que nous avons accordés.

Les clubs et plus particulièrement les éducateurs qui se sont engagés par écrits à passer et valider les diplômes manquants vis à vis du règlement en vigueur.

Nous arrêterons nos décisions en fin de championnat et les retardataires doivent impérativement se mettre en conformité avec le règlement.

De nombreux stages sont proposés par le District, veuillez prendre contact avec les responsables.

RAPPELS

- ESP HOSTUN : JAMMES Pascal
- AS VALENSOLLES : MECHIGHEL Nabil
- O.RHODIA : JANIN Christophe
- AS CHAVANAY : BOSSY Fabien

Nous avons pris note des changements d'éducateurs :

- Séniors D.2.A : RC MAUVES, suite démission de l'éducateur actuel SARTRE Thierry, il est remplacé par REGAL Claude, AS, N° licence 2500711137 à compter du 13/12/2019.
- Séniors D.2 .B : US Vallée du Jabron, AURIC Frédéric, à compter du 16/11/2019.
- U.18.D.1 : FC Rhône Vallée, NAOUALI Rhida, à compter du 14/10/2019.
- U.15.D.1 : Boulieu les Annonay, SANCHEZ Albert, à compter du 12/11/2019.

Les équipes en infraction à ce jour :

- Portes les Valence : U.18.D.2 et U.15.D.2.
- GJ Peyrins St Donat : U .15.D.2.

Nous informons les clubs susceptibles de jouer la saison 2020/2021 en seniors D.1 (descentes de ligue) D.2 A et B.

chez les jeunes : U.18 D.1 et D.2 et les U.15 D.1 et D.2

de prendre connaissance du règlement de l'encadrement des équipes et des obligations.

Nous sommes à votre disposition pour tous les renseignements que vous jugerez utiles.

Jean-Marie PION, Président de la commission d'encadrement des équipes.

